



AGIR  
AVEC LE SUD

## Document de positionnement

### SOS FAIM Belgique et les mécènes privés

#### Vision et positionnement

*« Parce que la faim ne justifie pas tous les moyens »*

**SOS Faim**  
a.s.b.l.

4 rue aux Laines  
B-1000 Bruxelles  
Tél 32 (0)2/511 22 38  
Fax 32 (0)2/514 47 77  
Info.be@sosfaim.org  
www.sosfaim.org

ccp 000-0000015-15

## ■ Une ouverture stratégique mûrie

---

Voilà déjà plusieurs années que SOS Faim réfléchit sur sa stratégie de récolte de fonds et particulièrement sur son positionnement par rapport aux mécènes privés, à savoir les entreprises et les fondations.

En effet, force est de constater que l'aide publique au développement seule est insuffisante pour sortir des millions d'individus de la pauvreté. Cependant, aujourd'hui, la coopération connaît une multiplication d'acteurs. Et parmi ceux-ci, le secteur privé ouvre le champ des possibles.

Dans un tel contexte, nous sommes convaincus de la nécessité pour SOS Faim de définir les fondements de ces opportunités de partenariat avec le monde du mécénat privé et d'agir désormais de manière proactive.

Ce référentiel constitue un cadre de directions communes à l'ensemble de l'ONG et précise les orientations de cette nouvelle démarche.

## ■ Des valeurs partagées

---

SOS Faim souhaite agir avec conscience et conviction.

Nous privilégions la collaboration avec des mécènes attentifs au développement durable et à leur responsabilité sociétale et environnementale. Ces partenariats seront tissés autour de missions et valeurs communes que sont le professionnalisme, l'efficacité, la solidarité et la responsabilisation des acteurs du Sud.

Nous nous interdisons de collaborer avec les secteurs d'activités de l'armement et du tabac.

Plaidant pour le droit de chaque Etat et sa population à la souveraineté alimentaire et pour la revalorisation de l'agriculture familiale, SOS Faim envisagera avec discernement le partenariat avec le secteur de l'industrie agro-alimentaire.

Conscient de la limite de son jugement, SOS Faim s'appuiera sur des analyses et enquêtes effectuées par des organismes spécialisés dans l'étude de la Responsabilité Sociale des Entreprises afin de déterminer la conformité d'un mécène au document de positionnement.

En cas de doute, un comité de mécénat, composé de membres du personnel de SOS Faim et de membres du Conseil d'Administration, sera constitué et se prononcera sur la décision finale de collaboration sur base de critères préalablement déterminés.

Lorsque l'initiative provient d'un employé d'un mécène potentiel, l'évaluation de la conformité du mécène au présent document de positionnement sera également réalisée.

## ■ Un partenariat équilibré

---

Nous entendons par partenariat une relation spécifique entre deux entités, en l'occurrence SOS Faim et un mécène, qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun, à savoir la lutte contre la faim et la pauvreté en milieu rural.

Quel que soit le mode de partenariat (dons en nature, dons en argent, mécénat financier ou de compétence ou sponsoring), il doit être caractérisé par :

- un engagement fort et sincère de la part des deux parties ;
- une confiance et un respect mutuels ;
- un espace de concertation équilibré et sain ;
- un cadre contractuel précis et flexible fondé sur des intérêts identifiés et propres à chacun des partenaires et ;
- une inscription de préférence dans la durée.

### ■ Une redevabilité assurée

---

ONG professionnelle, SOS Faim, outre ses obligations légales en tant qu'ASBL, garantit aux mécènes le devoir d'information sur ses activités ainsi qu'un haut niveau de transparence financière à l'égard des donateurs et des bénéficiaires de leur aide.

Nous nous engageons à respecter la bonne utilisation des moyens ou fonds mis notre disposition. La destination de ces derniers est préalablement et communément consignée par écrit.

Le document de positionnement vient en complémentarité de la charte éthique de SOS Faim.

### ■ Une communication réciproque balisée

---

Ni le nom de SOS Faim ni son image ne peuvent être utilisés sans accord préalable de l'ONG. En cas de communication, elle sera limitée à la nature du mécénat, à ses objectifs et à ses résultats.

En cas de sponsoring, toute communication, tant interne qu'externe ou orale qu'écrite, relative aux relations de partenariat entre SOS Faim et les entreprises devra recevoir l'approbation de l'une et/ou l'autre partie.

### ■ Une indépendance garantie

---

En tant qu'ONG dotée d'une crédibilité auprès du public et d'une neutralité vis-à-vis de tout gouvernement, mouvance politique, groupe de lobbying ou religieux, il nous est indispensable de maintenir une indépendance totale dans nos actions et une liberté de parole.

Dès lors, les mécènes garantissent l'autonomie de SOS Faim dans sa méthode de travail et renoncent à toute prise d'influence sur la politique des programmes mis en œuvre.

Fait à Bruxelles

Décembre 2011

Equipe SOS Faim Belgique